



52 avenue de la Libération – CS 80450 - tél. : 05.56.03.94.50

## COMMUNE DE BIGANOS

### Département de la Gironde

Arrêté Municipal n°2025/0504

#### ORDONNANT LE PLACEMENT D'UN ANIMAL DANS UN LIEU DE DEPOT

Monsieur Le Maire de Biganos, Président de la COBAN,

**Vu** le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment l'article L. 211-21 ;

**Considérant** qu'un spécimen appartenant à l'espèce Tortue Hermann a été découvert en état de divagation le 04 août 2025, au numéro 1 rue des Gaillards sur la commune de Biganos (33380), et qu'aucun propriétaire ou gardien n'a pu être identifié ;

**Considérant** que la détention des animaux de l'espèce Tortue Hermann est réglementée en application l'arrêté du 08 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques, et qu'il convient de placer, à ce titre, cet animal dans un lieu de dépôt adapté ;

#### -ARRÊTE-

**Article 1<sup>er</sup>** : Le spécimen appartenant à l'espèce **Tortue Hermann non identifié, découvert en état de divagation au numéro 1 rue des GAILLARDS, sur la commune de BIGANOS (33380), le 04 août 2025** et dont le propriétaire ou le gardien est inconnu, est placé dans le lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de celui-ci et désigné par la DDPP de la Gironde.

**Article 2** : A l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés au lieu de dépôt désigné, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire auprès du maire de la commune où l'animal a été saisi, il est alors considéré comme abandonné. A l'issue de ce délai, l'animal pourra, par arrêté municipal, être cédé ou, après avis d'un vétérinaire, être euthanasié.

**Article 3** : Délai et Voie de recours :

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de son affichage en mairie.

Fait à Biganos, le 06 août 2025

Monsieur Le Maire de Biganos, Président de la COBAN



Bruno LAFON

#### DIFFUSION:

- DDPP33
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Biganos
- Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de Biganos

Envoyé en préfecture le 11/08/2025

Reçu en préfecture le 11/08/2025

Publié le

ID : 033-213300510-20250806-APM250504-AR



*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

